



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 29 mai 2017 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 23 mai 2017 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjointes au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, M. CAU, Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. CASTELLANA, Mme SICHU, Mme NADAL, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. LUCIANI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. VOGLIMACCI à M. le maire, M. FILONI à M. VANNUCCI, M. LUCCIONI à M. PUGLIESI, Mme SANNA à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. DELIPERI à Mme FLAMENCOURT, M. CIABRINI à M. BASTELICA

Etaient absents :

Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	38
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 29 mai 2017

Délibération N°2017/125

**Affectation du résultat du compte administratif de l'exercice 2016. Budget annexe du
Stationnement**

M. le maire expose à l'assemblée :

Conformément à l'instruction M14 qui régit ce budget, le résultat de fonctionnement du compte administratif doit faire l'objet d'une affectation par délibération.

Le compte administratif 2016 fait apparaître hors restes à réaliser les résultats suivants :

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 915 732.68 €

RECETTES : 1 501 913.23 €

↪ Soit un excédent de fonctionnement brut d'exécution de **+ 586 180.55 €**.

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES : 263 273.36 €

RECETTES : 224 834.36 €

↪ Soit un déficit d'investissement brut d'exécution de **- 38 439.00 €**.

Les résultats du compte administratif sont en concordance avec le compte de gestion présenté par le trésorier municipal.

Tableau Etat II-2 Compte de Gestion	Résultat de clôture 2015	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture 2016
Investissement	- 57 446.13		+ 19 007.13	-38 439.00
Fonctionnement	+ 380 123 .67	-162 808.53	+ 368 865.41	+ 586 180.55
Total	+ 322 677.54	- 162 808.53	+ 387 872.54	+ 547 741.55

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

INVESTISSEMENT

SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT	+ 19 007.13
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	- 57 446.13
TOTAL	- 38 439.00
RESTES A REALISER (DEPENSES)	200 000.00
RESTES A REALISER (RECETTES)	0.00
SOLDE DES RESTES A REALISER	- 200 000.00
RESULTAT GLOBAL D'INVESTISSEMENT	- 238 439.00
FONCTIONNEMENT	
RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 368 865.41
RESULTAT REPORTE	+ 217 315.14
RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	+ 586 180.55

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur les affectations et inscriptions des résultats du Compte administratif 2016 du budget annexe du Stationnement.

Pour cela il convient d'inscrire :

- **Au compte 1068** « Autres réserves » en section d'investissement la somme de : 238 439.00 €
- **Au compte 002** « excédent de fonctionnement reporté » le solde soit la somme de : 347 741.55 €.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :

D'adopter l'affectation des résultats du Compte Administratif de l'exercice 2016 du Budget annexe du Stationnement.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de Monsieur Stéphane SBRAGGIA, adjoint délégué
Et après en avoir délibéré**

Vu, l'article L.1612-9 du *Code Général des Collectivités Territoriales*.

Vu, les articles L.1612-12 et suivants du *Code Général des Collectivités Territoriales*.

Vu, les articles L.2121-14 et L.2121-31 du *Code Général des Collectivités Territoriales*.

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 29 mai 2017,

Ouï l'exposé de son rapporteur, et après en avoir délibéré.

Constatant que la comptabilité du budget annexe du Stationnement présente des résultats identiques à ceux du compte de gestion du Trésorier Municipal.

APPROUVE

Par 43 voix pour et 1 abstention (Mme Grimaldi d'Esdra)

ARTICLE 1:

Le compte administratif 2016 du budget annexe du Stationnement et le compte de gestion établi par le Trésorier Municipal sont tous deux en concordance.

ARTICLE 2:

L'excédent de fonctionnement d'un montant de **586 180.55 €** est affecté de la manière suivante :

- **Au compte 1068** « Autres réserves » en section d'investissement la somme de : **238 439.00 €**
- **Au compte 002** « excédent de fonctionnement reporté » le solde soit la somme de : **347 741.55 €**.

RECONNAIT

La sincérité des restes à réaliser.

PRECISE

Qu'ils seront portés au budget supplémentaire 2017.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)**



POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20170529-2017_125-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2017

Publication : 02/06/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

